



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 28 MAI 2014

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 28 mai 2014 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Poirier, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2014-05-073

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 28 mai 2014 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2014-05-074

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. **OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2014**
4. **PRÉSENTATION/INTERVENANT**
 - La TV des Basses Laurentides
 - Madame Marie Chantal Cyr et Madame Natacha Brisson
 - COBAMIL** – Synthèse des résultats de l'échantillonnage de la RMI
 - Madame Denise Cloutier et Monsieur Louis Tremblay
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
 - 5.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 28 mai 2014
 - 5.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 15 mai au 28 mai 2014



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 5.3. **Résolution** – Indicateur de gestion – Transmission au MAMOT
6. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
 - 6.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i) Sainte-Anne-des-Plaines : 859-2, 860-41, 860-42, 860-43 et 860-44
7. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
 - 7.1. **Résolution** – Dépôt et transmission du Plan de développement de la zone agricole aux partenaires concernés
8. **DEMANDE D'APPUI**

MRC des Pays-d'en-Haut : Glissement de terrain au km 17,8 du parc linéaire Le P'tit Train du Nord concernant l'exécution des travaux de stabilisation permanente recommandés par le ministère des Transports du Québec (MTQ)
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-05-075

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2014

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 14 mai 2014, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Présentation / Intervenants

1. La TV des Basses-Laurentides – Mesdames Marie-Chantal Cyr et Natacha Brisson
2. COBAMIL – Madame Denise Cloutier et monsieur Louis Tremblay – Synthèse des résultats de l'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 28 mai 2014

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 28 mai 2014 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2014-05-076

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 15 mai au 28 mai 2014

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 15 mai au 28 mai 2014 inclusivement, répartis comme suit : 16 381.46 \$ payés et 34 934.53 \$ à payer pour un grand total de 51 315.99 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2014-05-077

OBJET: Indicateurs de gestion 2013 – Transmission du rapport au MAMOT

ATTENDU la demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à l'effet de transmettre le document *Indicateurs de gestion 2013*;

ATTENDU que le conseil a pris acte du document *Indicateurs de gestion 2013* complété par le directeur général;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
et appuyé par Monsieur Denis Poirier
Conseiller Ville de Bois-des-Filion

QUE le document *Indicateurs de gestion 2013*, tel que complété par le directeur général, soit transmis au MAMOT à sa demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-05-078

OBJET: Amendements à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté une demande d'amendement à sa réglementation d'urbanisme, soient les règlements : 859-2, 860-41, 860-42, 860-43, 860-44 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

Sainte-Anne-des-Plaines

859-2 CONSTRUCTION : Règlement modifiant le règlement de construction 859 et son amendement afin d' :
➤ **ANNULER**, au chapitre 2, l'article 48 sur l'élévation du rez-de-chaussée et le remplacer par un nouvel article.

Sainte-Anne-des-Plaines

860-41 ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin d' :
➤ **AJOUTER** de nouvelles définitions au début du chapitre 14 et remplacer celles existantes au chapitre 2 Terminologie;
➤ **REPLACER** certaines définitions au chapitre 2 Terminologie et au début du chapitre 14 par de nouvelles définitions;
➤ **ABROGER**, à la section 1 du chapitre 14 concernant les mesures de protection en bordure des cours d'eau, les articles 1301, 1302 et 1304 afin de les remplacer par de nouveaux articles 1301, 1302, 1303 et 1304;
➤ **AJUSTER** la table des matières du chapitre 14;
➤ **RETIRER** la définition d'IMMUNISATION au chapitre 2 Terminologie.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Sainte-Anne-des-Plaines

860-42

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin d' :

- **ABROGER** l'item 2) de l'article 1340 du chapitre 14 et spécifier que l'item 3) devient l'item 2);
- **ABROGER** l'item 2) de l'article 1110 du chapitre 9;
- **MODIFIER** l'article 1297, au chapitre 13 sur l'architecture, concernant le nombre de portes d'entrée sur le mur avant pour les habitations unifamiliales isolées.

Sainte-Anne-des-Plaines

860-43

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin d' :

- **AJOUTER** l'article 1247-1 au chapitre 12 sur l'affichage pour autoriser les enseignes d'identification sur silo;
- **AJOUTER** l'article 1248-1 au chapitre 12 sur l'affichage pour autoriser l'identification des bâtiments agricoles et accessoires;
- **AJOUTER** l'article 1248-2 au chapitre 12 sur l'affichage pour autoriser les enseignes temporaires en milieu agricole;
- **ABROGER** les items b), d) et e) du deuxième paragraphe de l'article 1253 au chapitre 12 sur l'affichage;
- **AJOUTER** une phrase à la fin des articles 1254 à 1258 au chapitre 12 sur l'affichage de manière à faire référence au nouvel article 1248-2;
- **ABROGER** le deuxième paragraphe de l'article 1258 du chapitre 13 sur l'affichage.

Sainte-Anne-des-Plaines

860-44

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin d' :

- **ABROGER** le paragraphe 1) de l'article 282 sur les usages complémentaires à l'usage résidentiel et le remplacer par un nouveau, de manière à autoriser les salons de coiffure et à retirer les services de photographie et les activités de couture;
- **INTÉGRER** les services de photographie aux « Services professionnels » mentionnés à l'article 281 sur les usages complémentaires à l'usage résidentiel;
- **INTÉGRER** la couture aux « Activités artisanales » mentionnées à l'article 283 sur les usages complémentaires à l'usage résidentiel.

Il est proposé par

Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

appuyé par

Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, soient les règlements : 859-2, 860-41, 860-42, 860-43, 860-44 soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2014-05-079

OBJET : Dépôt et transmission du Plan de développement de la zone agricole

ATTENDU que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) s'inscrit, entre autres, dans les orientations fixées par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU l'échéancier, proposé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU que le conseil a pris acte du Portrait, diagnostic et plan d'action relatif au Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
et appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le document Portrait, diagnostic et plan d'action relatif au Plan de développement de la zone agricole de Thérèse-De Blainville tel que déposé soit adopté et transmis à la SODET, l'Union des producteurs agricoles – Régions de l'Outaouais et Laurentides (UPA), Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le ministère des Affaires municipales, de l'Occupation et du territoire (MAMOT) et le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec – direction régionale des Laurentides (MAPAQ) par messengerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-05-080

OBJET : Glissement de terrain au km 17,8 du parc linéaire Le P'tit Train du Nord concernant l'exécution des travaux de stabilisation permanente recommandés par le ministère des Transports du Québec (MTQ)

ATTENDU que suite aux glissements de terrain survenus en avril 2013 au km 17,8 du parc linéaire le P'tit train du Nord, le Service de la géotechnique et de la géologie (SGG) de la Direction des chaussées du ministère des Transports du Québec (MTQ) est intervenu à la demande de la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) aux fins de fournir son assistance technique dans ce dossier;

ATTENDU que le 24 mars dernier, lors d'une conférence téléphonique avec le Service de la géotechnique et de la géologie (SGG) du MTQ, la MRC des Pays-d'en-Haut de même que la corporation du parc linéaire le *P'tit train du Nord* ont été mis au courant de l'ampleur des travaux de stabilisation permanents à effectuer afin d'assurer la sécurité des lieux et notamment, la fermeture de cette section de la piste cyclable entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin 2014 qui fut réalisée et annoncée dès le début du mois d'avril;

ATTENDU que dès la réception du rapport émanant du Service de la géotechnique et de la géologie (SGG) du ministère des Transports du Québec (MTQ), la MRC des Pays-d'en-Haut l'a transmise à ÉQUIPE LAURENCE, firme d'experts en génie civil, pour fins d'évaluation et surtout pour connaître l'ampleur du coût des travaux de stabilisation permanents recommandés;

ATTENDU que suite à l'étude des recommandations émises par le Service de la géotechnique et de la géologie (SGG) du ministère des Transports (MTQ) par la firme d'experts en génie conseil ÉQUIPE LAURENCE, il appert que le coût des travaux de stabilisation permanents pourrait s'élever à plus de CINQ CENTS MILLE dollars (500 000 \$) et que pareille somme dépasse largement le cadre d'entretien normal d'un corridor récréatif tel que le parc linéaire le *P'tit train du Nord*;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU que c'est le gouvernement du Québec, à titre de propriétaire de l'ancienne emprise ferroviaire abandonnée sur laquelle a été aménagée la piste cyclable du parc linéaire le P'tit train du Nord, qui a autorisé le passage d'installations telles que la conduite de gaz naturel de Gaz Métropolitain et de l'émissaire sanitaire des eaux usées de la Régie de Piedmont et de Saint-Sauveur-des-Monts à ce même endroit;

ATTENDU l'importance économique que peut représenter le parc linéaire le P'tit train du Nord pour la région des Laurentides à preuve plus d'UN MILLION (1 000 000) d'usagers lors de sa dernière saison estivale sur ces 230 km de parcours traversant CINQ (5) MRC et plus de TRENTE (30) municipalités locales;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville
 appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
 Maire Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC Thérèse-De Blainville demande au ministère des Transports du Québec, en sa qualité de propriétaire de l'ancienne voie ferroviaire abandonnée du Canadien Pacifique sur laquelle a été aménagée la piste cyclable du P'tit train du Nord, de voir à effectuer les travaux de stabilisation permanents aux fins de sécuriser les lieux tel que le recommande son propre Service de la géotechnique et de la géologie (SGG) et ce, à ses frais.

QUE le conseil de la MRC Thérèse-De Blainville autorise également l'envoi de la présente résolution à l'ensemble des députés dont les circonscriptions électorales sont comprises dans le parcours du parc linéaire du P'tit du Nord de même qu'à la Conférence régionale des élus des Laurentides (CRÉ), à la Table des préfets des Laurentides, à la Corporation du parc linéaire le P'tit train du Nord, à Tourisme Laurentides, aux Chambres de commerces, au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

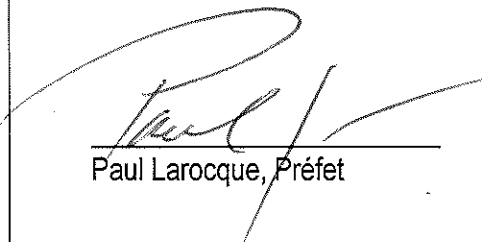
2014-05-081

OBJET: Levée de l'assemblée

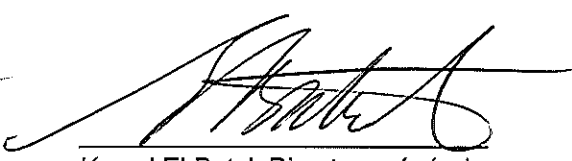
Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
Appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

DE lever la présente réunion à 21 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Paul Larocque, Préfet



Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

28 mai 2014

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

décrétées aux termes des résolutions 2014-05-073 à 2014-05-081 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 28 mai 2014.

Émis le 28 mai 2014 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier